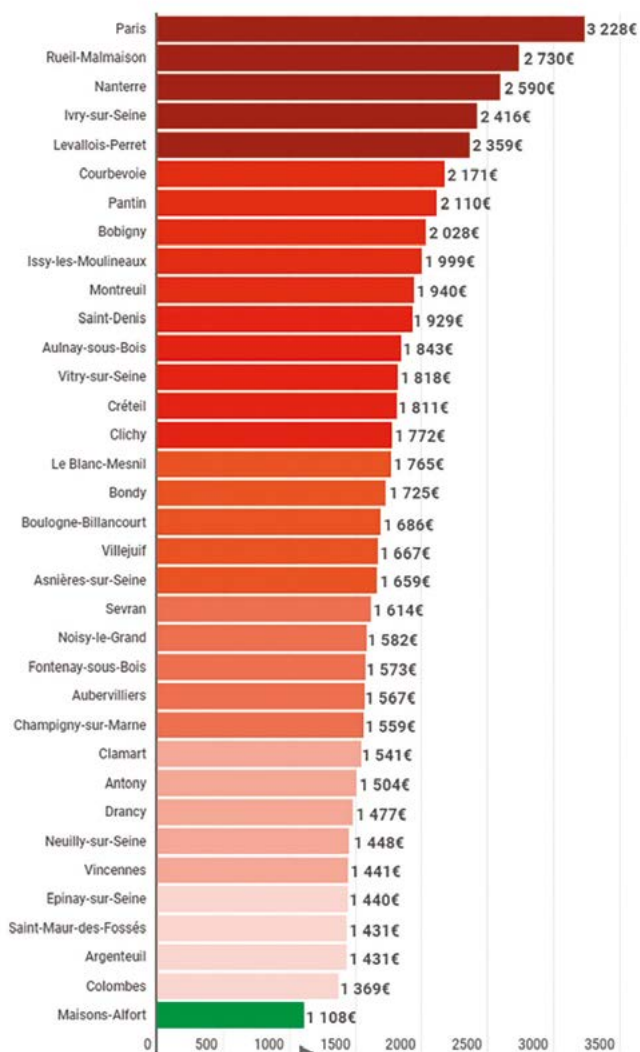


# Maisons-Alfort toujours en tête d

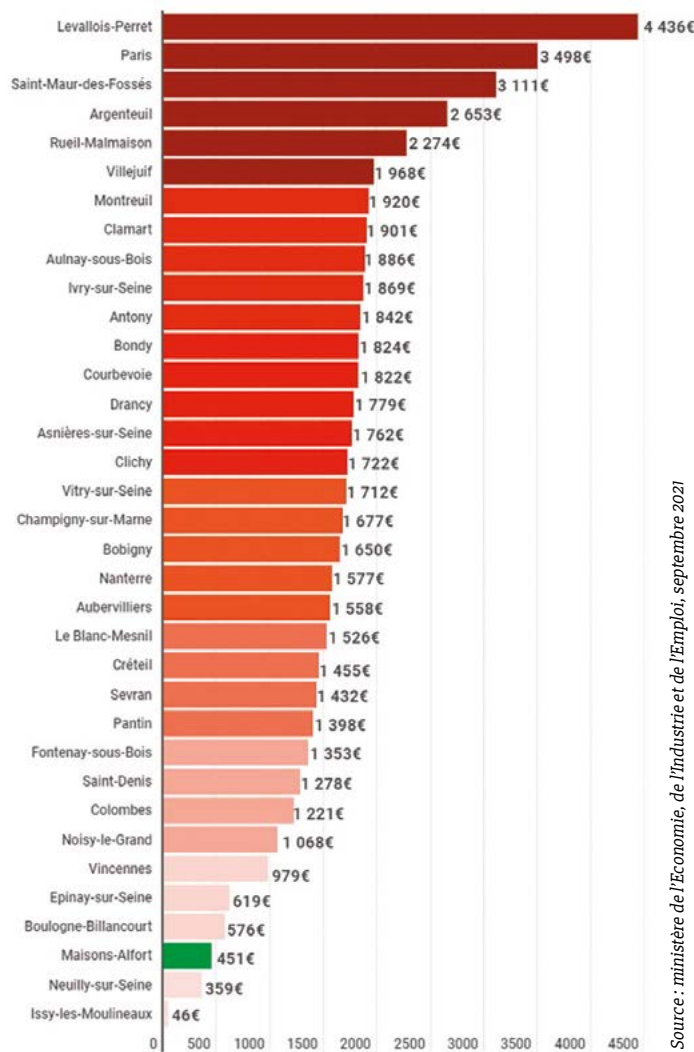
Le ministère de l'Action et des Comptes publics vient de publier sur son site internet les données budgétaires (2020) des 35 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris. Il en ressort que **la Ville de Maisons-Alfort continue de figurer en tête des villes bien gérées de la Métropole** en matière de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, tandis que son endettement demeure le plus faible des communes de plus de 50 000 habitants du Val-de-Marne. Cette gestion saine

et équilibrée des finances locales a notamment permis à la Ville de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour pallier les difficultés induites par la crise sanitaire ces derniers mois, et ce, tout en continuant de proposer des services de qualité aux Maisonnais et à mettre en œuvre de nombreux projets. Cette gestion budgétaire soucieuse de l'argent des contribuables, qui caractérise notre ville, sera poursuivie conformément aux engagements pris de longue date par l'équipe municipale.



Source : ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, septembre 2021

Dépenses de fonctionnement des 35 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris (en euros/habitant).



Source : ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, septembre 2021

Endettement des 35 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris (en euros/habitant)

## Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

C'est à Maisons-Alfort que les dépenses de fonctionnement sont les plus faibles parmi les 35 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris. Ainsi, elles s'élèvent à 1 108 euros/hab. en 2020, **soit 39% de moins** par rapport à la moyenne de la métropole du Grand Paris (1 809 euros/hab.).

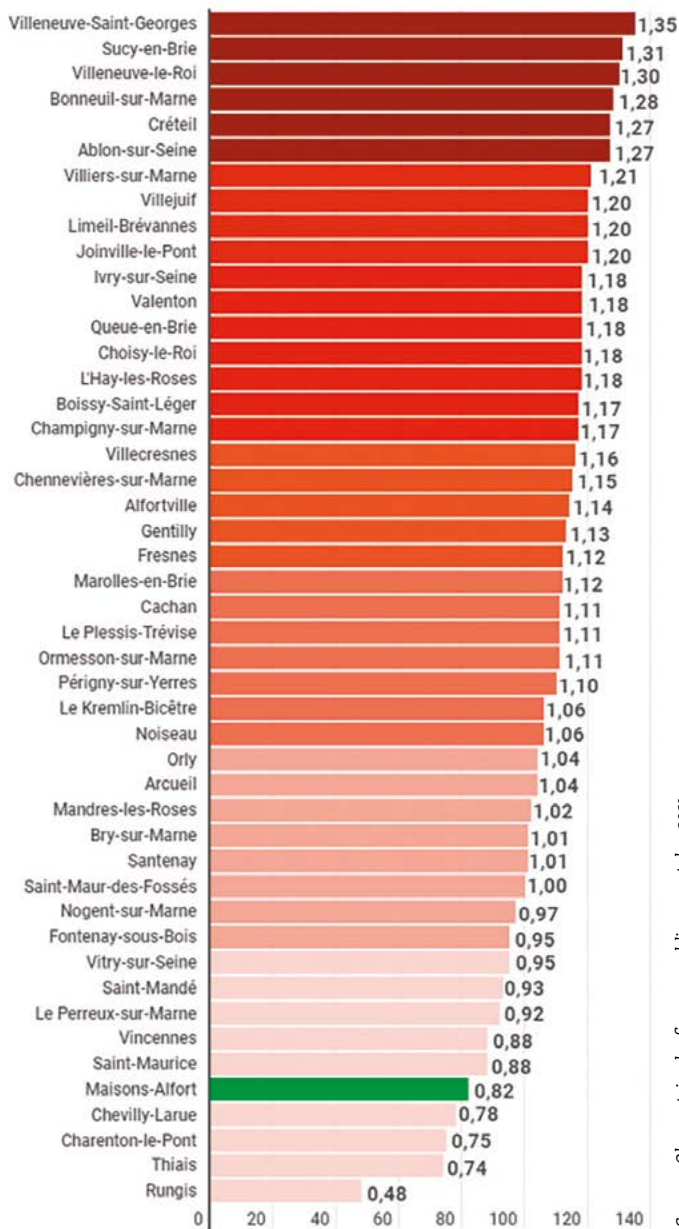
## La réduction de la dette se poursuit

Depuis 2005, l'endettement de notre Ville est en baisse constante, passant ainsi de 1 060 euros par habitant à 451 euros en 2020, **soit une diminution de 57% de l'endettement communal**. Grâce à cette diminution significative, **l'endettement en euros par habitant est inférieur de 73% à la moyenne des villes de plus de 50 000 habitants** de la métropole du Grand Paris. Maisons-Alfort est ainsi la commune de plus de 50 000 habitants la moins endettée du Val-de-Marne.

# es villes bien gérées

## Une pression fiscale parmi les plus basses

La faible pression fiscale appliquée aux familles maisonnaises n'est rendue possible que par une gestion saine et responsable de l'argent public. Ainsi, Maisons-Alfort applique la pression fiscale la plus faible du département (0,82) parmi les villes de plus de 50 000 habitants.



Source : Observatoire des finances publiques, octobre 2021

Pression fiscale sur les ménages pour les 47 communes du Val-de-Marne (données 2020)

## TAXE FONCIÈRE ET D'HABITATION : DÉCRYPTER MES IMPÔTS LOCAUX

### La taxe d'habitation

Dans le cadre de la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales mise en place progressivement jusqu'en 2023, les communes ne percevront plus la recette de cet impôt local dès 2021, une compensation sera versée en contrepartie par l'État en 2022. En conséquence, et ce dès 2021, la Ville de Maisons-Alfort ne pourra plus voter de taux d'imposition pour la taxe d'habitation sur les résidences principales mais uniquement pour celle s'appliquant aux résidences secondaires.

### La taxe foncière bâtie

La suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'accompagne également, dès 2021, du transfert de la part départementale de taxe foncière bâtie aux communes. Concrètement, si vous avez déjà reçu votre avis d'imposition, vous avez pu observer que le taux indiqué pour la commune a augmenté : **en réalité, il s'agit du regroupement sur une seule et même ligne du taux départemental et de celui voté par la commune, soit 13,75% + 13,77% = 27,52%**. Auparavant, il y avait deux lignes distinctes sur votre avis d'imposition, distinguant les deux taux. Pour rappel, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter en 2021 les taux des taxes foncières bâtie et non bâtie.

**Pour les propriétaires, l'opération est donc totalement neutre : ce regroupement des deux taxes n'entraîne donc pas de hausse.**

**À noter que le calcul des taxes d'habitation et foncière comprend également la valeur locative qui est actualisée chaque année selon l'inflation. Cette partie, qui ne dépend pas des communes ni du département, a été revalorisée de 0,2% en 2021.**

Ces trois éléments réunis permettent ainsi à la Ville de Maisons-Alfort de mener un programme d'investissements dynamique (22 millions d'euros en 2021), tout en proposant des services et équipements de qualité aux Maisonnais et en préservant leur pouvoir d'achat par une fiscalité modérée et contrôlée.